



# Bilan 2015

Rapport d'activité

**Pays du Grand Briançonnais  
des Ecrins au Queyras**

# Le Pays du Grand Briançonnais : territoire de projets

## Le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Le **Pays du Grand Briançonnais** couvre une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 38 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes - l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais –, ce territoire compte 34 040 habitants – dont 12 054 habitants pour la ville principale de Briançon –, et couvre une superficie de 2 138 km<sup>2</sup> où chaque canton présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays.

Les atouts (richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques) et les difficultés (accessibilité, foncier) rencontrés sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la **Charte de Développement du Territoire**.



## L'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras et ses missions

Territoire de projet, le **Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras** est composé de quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : Communautés de Communes du **Briançonnais**, du **Guillestrois**, du **Pays des Ecrins** et de l'**Escarton du Queyras** sous la forme d'association. Dans ce cadre, et par l'intermédiaire de son équipe opérationnelle, l'association coordonne et accompagne les projets et les actions menés sur le territoire, joue un rôle d'animation et d'ingénierie de projets ainsi que de relais et d'interlocuteur des partenaires institutionnels du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des Hautes Alpes.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, l'association joue un rôle nouveau d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales. Elle permet également d'assurer la liaison entre les élus des Communautés de communes du Pays et les acteurs locaux, ainsi que le relais auprès des partenaires financiers du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Département des

Hautes Alpes. A cet égard, il coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences. Ces projets sont ainsi suivis conjointement par les équipes techniques des Communautés de communes et du Pays, l'articulation et le relais étant assurés pour chaque dossier par le Pays.

De manière générale, l'action au niveau du Pays et les missions données ont permis :

- d'encourager et de développer la dynamique de Pays autour de projets communs de développement, la solidarité territoriale (acteurs publics/privés) ;
- d'assurer la cohérence et la coordination des actions entreprises et des acteurs (Charte forestière de territoire, ...) ;
- d'assurer une prospective : missions d'expertises, études (Etude sur la Réforme Territoriale des intercommunalités, schéma de développement économique, Filière Bois-énergie, Petite enfance, Gestion Intégrée des Risques Naturels) ;
- de mobiliser en priorité sur ce territoire les fonds nécessaires, (Convention territoriale 2011-2013 avec l'État, Contrat de Pays « Vers un éco-territoire » avec la Région 2011-2013, programme européen LEADER).

Dans ce cadre, sur la base des éléments stratégiques de la Charte de Développement du Territoire, le Pays a un rôle d'animation des initiatives locales afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence de projets innovants.

#### **Les chiffres-clés du Pays du Grand Briançonnais \*:**

- Date de création : **2006**
- **4** Communautés de Communes
- **38** Communes
- **34.014** habitants
- **2.138** km<sup>2</sup>
- **16** hab/km<sup>2</sup>
- **180.000** lits touristiques
- **45.000** logements
- **5.462** établissements
- **2** sites classés UNESCO

#### **Les caractéristiques :**

Territoire de haute montagne :

- **Briançon** : plus haute ville d'Europe
- **Saint-Véran** : plus haute commune d'Europe

\*Source : INSEE

## **L'organisation générale du Pays.**

---

### **L'organisation interne.**

Suite au remaniement du personnel en fin d'année 2014, l'équipe opérationnelle du Pays pour l'année 2015 a été composée de trois à six collaborateurs selon les périodes :

- une directrice
- une gestionnaire LEADER
- une animatrice LEADER,
- une chargée de mission Gestion Intégrée des Risques Naturels
- un chargé de mission Bois et Forêt.

### **L'organisation générale.**

L'année 2015 a été l'année de transition où plusieurs changements importants ont eu lieu

Le Conseil de développement a pris son autonomie et ne dépend plus administrativement et financièrement du Pays.

Les locaux du Pays ont changé en janvier 2015 l'équipe s'est installée dans les locaux de la communauté de communes du Guillestrois

La présidence du Pays n'est plus tournante et n'est plus dévolue à un des présidents de communautés de communes

## Les missions d'ingénierie et d'animation du Pays en 2015

---

### L'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux en cours :

Le Pays du Grand Briançonnais a engagé depuis 2007 une réflexion sur les projets et les perspectives de développement du territoire pour les années à venir. En s'appuyant sur l'avis du Conseil de développement, le Pays :

- a validé ses **orientations stratégiques** dans le cadre de sa candidature au Contrat régional d'Equilibre Territorial avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- a finalisé et clos sa programmation LEADER **2007-2015** dont la priorité ciblée est l'entrepreneuriat ;
- a validé et travaillé à la mise en place de la nouvelle programmation LEADER 2014 2020 ;
- a élaborer un plan d'action et candidaté à Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
- a travaillé à la coordination des écritures des candidature espaces valléen de son territoire

Cette année 2015 a été une année d'écriture des stratégies à mettre en place pour les prochaines années

Pour 2015, le Pays a coordonné les projets et les actions envisagés sur le territoire au niveau des trois objectifs prioritaires et stratégiques retenus dans le cadre de **l'élaboration de sa programmation annuelle financière** dont l'objectif est d'identifier les crédits inter-fonds ou autres sur les opérations et de récapituler les interventions publiques sur le territoire, dès lors qu'elles participent à la réalisation des objectifs prioritaires du Pays.

La préparation de ces programmations s'est fait en articulation avec les Communautés de Communes : élaboration, négociation et mise en place opérationnelle.

Par ailleurs, le Pays a assuré le suivi et l'évaluation des conventions/contrats et de la portée des actions inscrites dans ces documents : participation aux comités techniques, comités de pilotage du Pays et de suivi des projets en cours et poursuivis.

Mais aussi, des missions qui sont assurées par l'équipe technique du Pays :

- **Finalisation du programme LEADER la mise en œuvre du Plan de développement du programme LEADER**, le Pays étant la structure porteuse du Groupe d'Action Locale qui conduit les missions qui lui incombent : ingénierie et animation du programme, information et communication, gestion administrative et financière.
- **La Gestion Intégrée des Risques Naturels** La mise en œuvre de l'action Gestion intégrée des risques Naturels et son animation
- L'animation de la charte forestiere et l'étude de marché sur l'aval de la filiere bois sur le territoire du Pays .

Toutes ses missions ont favorisé ainsi la mise en cohérence des politiques d'intervention sur le Pays afin de favoriser une véritable synergie de tous les acteurs concernés : **articulation entre les fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux à destination des initiatives individuelles ou collectives et coordination des programmes territoriaux.**

Le Pays a poursuivi pour l'année 2015 les travaux et programmes mis en place par la Région et le Département

Enfin, le Pays a poursuivi certaines actions au travers de ses différents pôles.

La direction a mis en œuvre un travail de suivi et de coordination entre eux afin d'améliorer le plus value réalisée sur le territoire.

Le rôle du Pays a consisté à accompagner les collectivités et les autres acteurs locaux dans l'élaboration et le montage de projets afin de favoriser et faciliter leur mise en œuvre à travers :

- des études techniques préalables sur projets ;
- et/ou la mise en réseau des acteurs et mutualisation autour de projets à travers la coordination des relations et des interventions au sein du territoire des collectivités publiques.

Cette mission est partagée avec les communautés de communes

## La création et mise en place d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

---

Suite aux lois MATPAM du 27 janvier 2014, Le **Pays du Grand Briançonnais** a souhaité commencer le travail de transformation du Pays en PETR

Malgré la disparition programmée des Pays tels qu'ils sont connus actuellement, le législateur, bien conscient de l'utilité de maintenir des territoires organisés en « territoires de projets », prévoit la création d'un nouveau modèle organisationnel, basé sur la mise en place d'un véritable établissement public, sous forme de Syndicat mixte au sens de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Face à ce bouleversement juridique, le Pays a souhaité pouvoir étudier tous les aspects, juridiques, financiers, sociaux permettant de voir la faisabilité de création d'un P.E.T.R à partir du Pays actuellement en place, ayant lui une forme associative.

Au terme de 10 années de fonctionnement, le Pays du Grand Briançonnais doit d'interroger sur ses objectifs, son organisation, son périmètre, ses missions.

Et travailler à des Perspectives 2014-2020 : Vers un nouveau projet de territoire les travaux à entreprendre sont :

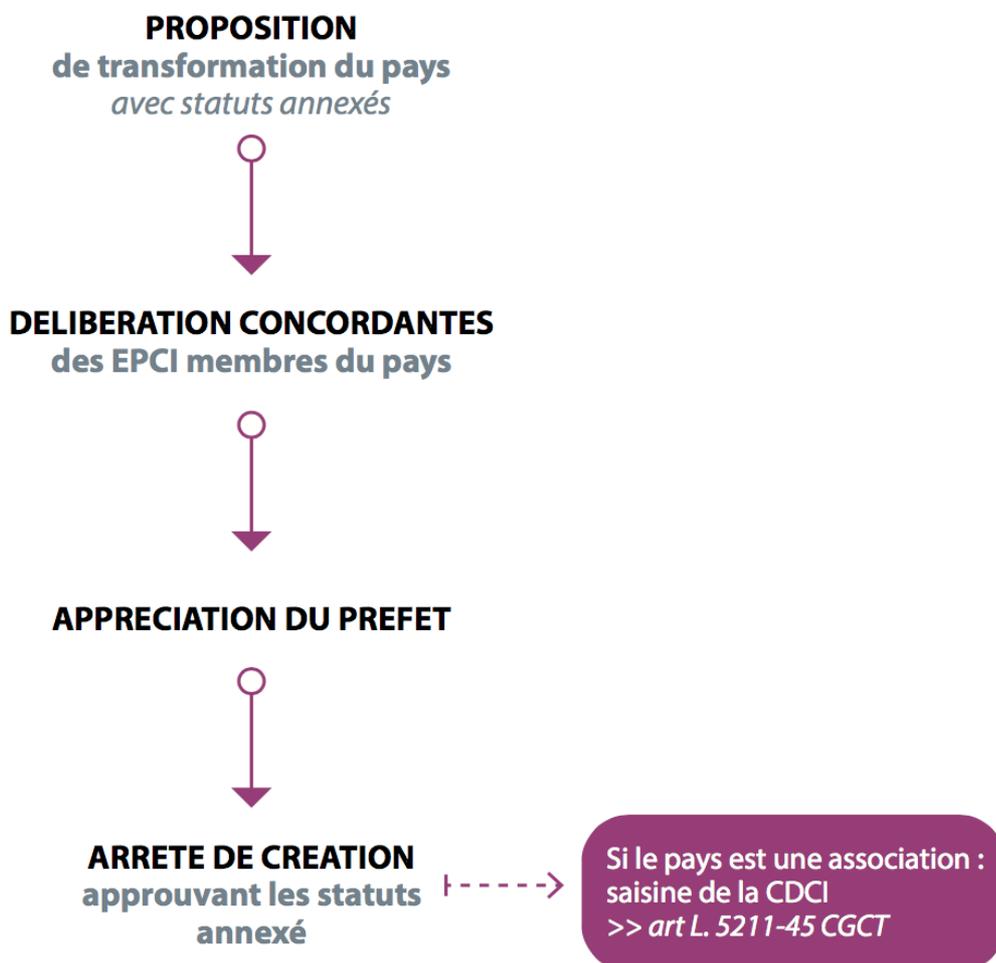
- **Charte de développement** à actualiser
- **Stratégie Locale de Développement** à construire pour la prochaine programmation (de laquelle découleront les objectifs et priorités à développer dans le cadre du nouveau programme leader
- Fédération des collectivités locales pour affirmer le **périmètre** d'intervention
- Réflexion sur la **structure juridique** et le mode de **gouvernance**

Tout cela a abouti fin 2014, quand la démarche a été présentée au Préfet. Une réunion de présentation du PETR au Préfet a eu lieu le 5 Décembre 2014, en présence du député et des Présidents des EPCI, du Parc et du Conseil de Développement.

En 2015, les démarches administratives ont eu lieu

## La procédure de création d'un PÉTR

Afin de faciliter la mise en œuvre du PÉTR notamment à l'égard du budget, le mieux est de programmer sa création au 1er janvier de l'année.



La commission départementale de coopération intercommunale réunit le 29 juin 2015 a validé le projet L'arrêté de transformation du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en pôle d'équilibre territorial et rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a été pris le 8 juillet 2015 ; il acte la date de transformation au 1 janvier 2016.

Dés l'arrêté promulgué, le travail de transfert a commencé administrativement et pour le transfert des biens et des personnels

Travaille effectué avec les services de l'état, le centre de gestion et la trésorerie générale

*Annexe 1 – Arrêté de transformation du Pays en PÉTR*

## Candidature LEADER.

---

Le première candidature n'ayant pas été retenue, il a fallu la retravaillé en lien avec un cabinet d'étude, la chargée de mission LEADER et la directrice du Pays

Un travail intense a été produit d'avril à mai 2015

La stratégie ciblée du territoire pour le LEADER 2014-2020 s'est construite en réponse à la question suivante : sur quels points d'appui ou points forts le territoire peut-il aujourd'hui s'appuyer pour répondre aux enjeux et relever les défis de demain ?

Le cadre de vie exceptionnel, la qualité de l'ensoleillement et de l'air, les promesses de développement durable, l'offre rare et multiple pour la pratique sportive, font aujourd'hui du Pays du Grand Briançonnais un territoire attractif, plébiscité, **un territoire choisi**.

Ce choix du cadre de vie se traduit, le plus souvent, par une réelle volonté de se créer les conditions permettant de rester sur le territoire.

**Cette volonté des actifs ayant fait du territoire leur choix de vie mérite d'être considérée comme une ressource majeure du territoire :**

- elle participe à conforter le maintien et l'augmentation de la population sur le territoire, qui conditionne le maillage et le maintien des services, et renforce la part de l'économie domestique dans l'économie du Pays du Grand Briançonnais, créant ainsi un cercle vertueux pour l'attractivité du territoire,
- elle incite à l'initiative, à l'esprit d'entreprise, active l'innovation,
- elle favorise un brassage riche, permettant de construire ou réaffirmer des valeurs communes à tous les habitants du territoire autour de la volonté de préserver leur cadre de vie.

Il appartient aux acteurs du territoire d'optimiser cette ressource pour en faire un atout durable et un levier pour l'économie et l'expression du potentiel du territoire.

**Ainsi, il s'agit de créer les conditions permettant d'ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie.**

Les leviers d'actions choisis visent à nourrir trois besoins fondamentaux pour l'ancrage durable de ces actifs et de leur famille :

- le besoin de commodités primaires (objectif stratégique "Agir pour des conditions de vie et d'installation accessibles)
- le besoin de réalisation (objectif stratégique "Soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise")
- le besoin d'appartenance (objectif stratégique "Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire")

Début juin le Pays a été sélectionné pour porté le programme LEADER

*Annexe 2 – résumé de la candidature LEADER*

## Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte

---

L'Etat au travers de la Loi de Transition Energétique pour la croissance Verte crée dans son Titre Ier le concept de Territoire à Energie Positive définit en l'article 56. Il vise la constitution de 200 Territoires à Energie Positive à horizon 2017,

Pour permettre la réalisation de ce dernier objectif, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé le 8 septembre 2014 un appel à initiatives « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Ce dispositif permet à ces territoires d'être accompagnés et orientés par l'État dans leurs projets. Les 200 démarches présentant l'approche la plus large et la plus ambitieuse en matière de performance énergétique sont donc soutenues par un financement dédié notamment à l'animation locale et à l'ingénierie de projet ainsi que pour la mise en œuvre de son programme d'actions,

L'AAP TEPCV classe les lauréats en 3 catégories (projet mono action, projet territorial en émergence, projet territorial avec dynamisme affirmé et exemplaire). Il bénéficie d'une enveloppe nationale de 80 M€ pour l'ingénierie territoriale et permettra un fléchage prioritaire des aides du Contrat de Plan Etat Région et du droit commun de l'Etat et de la Région ...

Le Pays du Grand Briançonnais, avec l'expertise en matière d'énergie du Parc Naturel Régional du Queyras, s'est déjà mis autour de la table avec les 4 communautés de communes formant le Pays pour travailler et a répondu à cet appel à projet

Notre projet permettra dans les 3 ans de structurer le territoire et l'organisation de ses acteurs pour engager une véritable transition énergétique :

- Mettre en place et coordonner une mission "transition énergétique" portée par le Pays en lien direct avec les communautés de communes, ayant pour objectifs de coordonner les initiatives, de faire émerger de nouveaux projets, de structurer et de communiquer.
- Mener au moins 1 chantier pilote de rénovation énergétique performante par communauté de communes (habitat individuel, petit collectif et résidences de tourisme). Ces premières opérations permettront de structurer le dispositif d'ingénierie technique et financière (service public local de d'efficacité énergétique proposant du tiers financement) nécessaire à une rénovation thermique ambitieuse à l'échelle du territoire.
- Structurer l'approvisionnement bois énergie par la construction de deux plateformes de déchetage et de stockage (utilisation des déchets des scieries et de l'exploitation forestière), pour satisfaire et anticiper les besoins des chaufferies bois (petits projets disséminés et gros projet de réseau de chaleur sur Briançon).
- Mettre en place plusieurs services de transport porté par les communautés de communes (régies ou partenariats public-privé).
- Mettre en œuvre un service d'autostop organisé et poursuivre la promotion du covoiturage en complément des services de transports. Les territoires ruraux étant bien adaptés à ces modes déplacements, plusieurs initiatives existent sur le territoire il faut les développer, les coordonner et les rendre plus visibles.
- Lancer une véritable politique de développement du cycle et du vélo à assistance électrique à destination des visiteurs et des habitants : structuration d'un réseau de location, mise en place de stationnements sécurisés dans des lieux stratégiques (abords des gares...), aménagement d'itinéraires dans les communes et à l'échelle du Pays.
- Accompagner les stations de ski sur les économies d'énergie (remontées, enneigement, bâtiments et damage) et la réduction de la demande de pointe, mais également sur l'accessibilité aux stations en transports pour privilégier les séjours sans voitures.
- Systématiser les études de potentiel de production hydroélectrique sur les réseaux d'eau (potable, irrigation, enneigement) ;
- Etude de potentiel sur toutes les communes et engagement des réalisations sur les 5 projets les plus pertinents.
- Poursuivre le développement de projets de production d'énergie associant citoyens et collectivités, sur le modèle de la SEM SEVE et de la SCIC des centrales villageoises dans le Queyras.

- Optimiser le tri des déchets par des mesures de sensibilisation, d'incitation au compostage individuel et collectif.

A long terme, structurer l'offre de rénovation en créant un service public local de d'efficacité énergétique intégrant les dimensions : information, conseil, accompagnement, plan de financement, suivi de travaux, suivi de consommation, avec un volet de mobilisation d'une offre de qualité des professionnels du bâtiment : groupement d'artisans / pouvoir accompagner à terme l'autorénovation.

Structurer la filière d'approvisionnement en bois énergie sur le territoire via la création d'une coopérative rassemblant collectivités, exploitant, artisans, consommateurs.

Analyser la faisabilité d'unités de méthanisation territoriale pour une production combinée de chaleur et d'électricité.

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant à renforcer l'efficacité énergétique des appareils individuels de chauffage au bois (enjeu énergétique et sanitaire).

Avoir un réseau de transports en commun efficace à l'échelle du Pays, interconnecté aux gares SNCF et aux possibilités de mobilité électrique (VAE, voitures électriques en autopartage), complété par un maillage du territoire de plateformes de covoiturage et d'arrêts d'autostop-organisé.

L'objectif, à travers ce programme, est la transition énergétique avec les collectivités, les citoyens et les entreprises locales au service du développement économique du Grand Briançonnais : la ruralité et le climat de montagne font du PETR, un territoire très dépendant d'énergies chères et importées. Notre projet consiste à rendre le territoire autosuffisant en énergie tout en respectant les patrimoines qui font ses richesses et ses attraits touristiques (patrimoine bâti, naturel, paysager et agricole). Cet objectif est inscrit dans la Charte du Parc naturel régional du Queyras et du Pays.

De nombreuses actions en cours associent les collectivités, les citoyens et les entreprises locales et c'est dans cette logique que nous souhaitons amplifier la démarche. Le premier moteur économique du Pays étant le tourisme, ce secteur sera particulièrement impliqué. L'objectif est aussi de s'appuyer sur les entreprises locales notamment celles du bâtiment et de la filière bois qui sont nombreuses et qui connaissent les spécificités de la montagne. Le projet a donc vocation à coordonner les initiatives aujourd'hui dispersées pour les renforcer et les amplifier.

La priorité est donnée à la réduction des besoins énergétiques (sobriété) et à la maîtrise de leur satisfaction (efficacité). Les deux principales vulnérabilités énergétiques du territoire correspondent aux besoins importants en énergie des bâtiments et pour les déplacements des personnes. Le projet vise donc à cibler prioritairement ces deux gisements d'économie d'énergie en traitant de manière conjointe les besoins des habitants et des touristes. Nos axes d'interventions consistent en :

- coordonner les initiatives locales des communes, communauté de communes, partenaires privés, pour les valoriser et démultiplier les actions les plus pertinentes ;
- offrir aux ménages et aux acteurs du tourisme, mais aussi aux élus et aux collectivités la possibilité de maîtriser leurs dépenses énergétiques par la rénovation du parc bâti, la bonne gestion des installations touristiques et la mise en place de moyens de déplacements plus collectifs.
- Produire l'énergie renouvelable à partir des ressources locales par la maîtrise des investissements et une implication des collectivités et des citoyens dans les sociétés de projets.

Le projet est mené en cohérence avec les démarches régionale (SCRAE), départementale (PCET) et la charte du parc et son plan climat énergie.

Le Pays et le Parc ont été retenus pour porter ce programme et suivre les actions retenus

Un chargé de mission viendra compléter l'équipe du Pays en 2016

*Annexe 3 – résumé de la candidature TEPCV*

## Le CRET

---

La Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) vise à rétablir la clause de compétence générale pour les régions et départements qui devaient disparaître en 2015.

Dans ce cadre et dans une période de transition institutionnelle (loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » dite NOTRe, élections départementales et régionales à venir, nouvelles périodes de contractualisation et de programmation, ...), la Région PACA a souhaité construire une nouvelle politique contractuelle avec les CRET (Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial).

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial vise à définir une stratégie partagée de développement territorial qui repose sur la rencontre entre les priorités régionales, affirmées au travers d'un « dire régional », et le projet local, dans une démarche pragmatique s'appuyant sur la réalité de nos territoires et la volonté de leurs acteurs. A ce titre, la Région a souhaité mobiliser les élus locaux, les habitants, les représentants du tissu économique, social, associatif et culturel, acteurs de la transformation sociale.

Ce contrat permet notamment :

- de décliner de manière opérationnelle, dans les politiques territoriales de la Région, les enjeux définis dans le projet de SRADDT et dans l'ensemble des stratégies et schémas régionaux (SRCAE, SRCE, SRIT, SRDEII, SRI, SRDT, SRESR, SCORAN, SIMA, SOURCE), renforçant ainsi leur portée ;
- de regrouper au sein d'un même contrat l'ensemble des dispositifs pour favoriser leur mise en cohérence ;
- de pérenniser l'action et les financements de la Région auprès des territoires, dans un contexte d'incertitude financière pour les collectivités locales ;
- d'adapter les niveaux d'intervention financière au regard des caractéristiques et de la fragilité des territoires, de l'aspect innovant et structurant de leurs projets, améliorant ainsi l'effet levier de l'intervention régionale ;
- d'aider les territoires à anticiper et préparer l'émergence des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux et la généralisation des Scot d'ici 2017 notamment ;
- de réfléchir à une optimisation de la mobilisation des ressources en ingénierie territoriale ;
- enfin, de développer les synergies avec la programmation 2014-2020 des fonds européens, le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et les deux Contrats Interrégionaux (Plan Rhône et Convention Interrégionale pour le Massif Alpin), *et les conventions d'objectifs 2015-2020 avec les Parcs Naturels Régionaux.*

Le CRET est conclu pour une durée de 3 ans (2015-2017) avec une clause de revoyure à 18 mois. Il est mis en œuvre à titre expérimental.

Tous les territoires sont concernés : les espaces ruraux, les agglomérations et les territoires de montagne et les espaces métropolitains et les plus grandes agglomérations.

Pour les territoires ruraux c'est en priorité les futurs PETR soit les Pays, puis les PNR et à défaut au moins 2 EPCI.

Il faut élaborer un projet partagé :

- Il est la résultante de la rencontre entre des orientations régionales et une stratégie locale
- Il mobilise l'ensemble des acteurs du territoire (structure représentant les actuels pays, les EPCI du territoire concernés, les Conseils de développement)
- Il est fondé sur les principes du développement durable
- Il se décline en actions de portée supra-communale, en privilégiant les opérations d'investissement structurantes, innovantes et expérimentales

Le projet partagé doit être construit autour de 4 orientations :

- Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique : mobilités durables, promotion des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, efficacité et sobriété énergétiques, gestion de l'eau, maîtrise des risques et préservation des zones littorales ;
- Favoriser un aménagement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière à travers une action sur le foncier, la production de logement social et des projets d'aménagement intégrés tels que les contrats d'axe, la réhabilitation des quartiers de gare et des centres anciens ;
- Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi à travers le soutien à des initiatives de développement économique et de structuration des filières valorisant les productions et les ressources locales, par exemple en matière industrielle, agricole, forestière et touristique, de manière à renforcer le développement global du territoire régional ;
- Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires, avec le maintien et l'amélioration de l'offre de services publics, le soutien à une offre culturelle de proximité et de qualité, le soutien à la démocratie participative, au service du lien social et des publics les plus en difficultés à savoir les personnes en situation de fragilité et les jeunes.

Le projet est proposé par le territoire, en concertation avec la Région et validé par un comité de pilotage composé :

- du Président de la structure chef de file du contrat
- du Vice-président de la Région délégué à l'Aménagement du territoire et
- du Président de la structure porteuse ; co-présidents
- des élus régionaux référents sur les territoires
- du Président de chacun des EPCI concernés ou leurs représentants
- du Président du conseil de développement (voix consultative)

Ce COPIL définit les engagements, les suit, les évalue et fixe de nouveaux objectifs.

A noter, la mise en œuvre de politiques territoriales efficaces est conditionnée par une ingénierie performante ; donc la nouvelle contractualisation garantira le financement de cette ingénierie, dressera l'état des lieux des moyens existants en la matière, contribuera à une recherche de mutualisation des moyens humains et financiers (tant en matière d'animation généraliste que spécialisée)

Le contrat est organisé autour du chef de file Pays-PETR, interlocuteur de premier rang de la Région. Le chef de file assume les tâches suivantes :

- Il établit et transmet une demande d'intention de contractualiser
- Il coordonne et assure les réflexions préparatoires au Contrat dans son ensemble avec les différents acteurs concernés.
- Il joue un rôle fédérateur, permet la mise en cohérence des initiatives locales, assure l'animation du contrat, la mise en réseau des acteurs.
- Il est relais, auprès de la Région, des maîtres d'ouvrage
- Il établit les bilans qualitatifs et quantitatifs à mi-parcours et en fin de contrat

#### Volet financier

Ce nouveau contrat mobilise à la fois des enveloppes dédiées à la territorialisation (enveloppe de référence de 140 M€ sur 3 ans) et des crédits gérés jusqu'alors dans le cadre des politiques sectorielles.

C'est pourquoi, de nouveaux dispositifs intègrent désormais le CRET comme les Programmes d'Aménagement Solidaire, l'éco-mobilité, les contrats d'axe, etc., et viennent alimenter l'enveloppe dédiée aux territoires.

- 90% de la dotation contractuelle est consacrée à des projets structurants, intégrés, ayant une portée intercommunale à minima, voire supra communautaire.

Les niveaux d'intervention prennent alors plusieurs formes possibles :

- les opérations structurantes bénéficient de taux d'intervention propres aux dispositifs existants ;
- les opérations répondant aux critères d'innovation et d'intégration partagés (mutualisation, mise en réseau, impact échelle supra-communale, équipements multifonctionnels, capacité du maître d'ouvrage à mobiliser les contreparties financières, développement d'une filière à l'échelle du territoire, multi-partenariat) bénéficient de taux d'intervention bonifiés. A noter que, cette bonification peut s'appliquer au financement d'actions relevant de la politique sectorielle.

- 10% de la dotation peut être consacrée à des actions ayant une portée plus locale dans un objectif de solidarité territoriale. Les actions concernées contribuent à l'aménagement, au dynamisme du territoire et au maintien de son attractivité.

Le territoire est libre d'en faire usage.

La dotation globale dédiée à chaque Contrat répondra à des critères de péréquation.

Afin d'engager une démarche de contrat, le chef de file du territoire-candidat doit manifester son intention de contractualiser avec la Région à travers une déclaration d'intention, signée par l'ensemble des EPCI le composant avant fin mars.

Cette candidature, auprès de la Région, requiert la transmission par le territoire d'éléments précisant a minima :

- la proposition d'un périmètre de contractualisation ;
- la désignation de la structure porteuse du contrat ;
- les grands axes du projet de territoire ;
- un premier état des lieux de l'organisation partenariale et de l'ingénierie présente sur le territoire.

L'engagement dans la démarche contractuelle sera matérialisé par un courrier du Président de la Région qui rappellera les attendus, validera les périmètres de réflexion et de contractualisation, communiquera la fiche de diagnostic établie par la Région qui synthétise le « dire régional » et proposera la tenue du premier Comité de pilotage territorial.

Notre territoire c'est mis en ordre de marche derrière le chef de file du CRET

Le Pays du grand Briançonnais qui a été désigné chef de file pour le CRET Contrat Régional D'équilibre des Territoires

*Annexe 4 – courrier de candidature*

Les techniciens des EPCI et du Parc ont travaillé de concert pour faire remonter de nombreux projets.

Une réunion, jeudi 4 juin entre les élus PNRQ et du CD, a permis de préparer le comité de pilotage numéroté 1 et d'affiner la stratégie qui est souhaitée pour notre territoire.

Production et envoi des fiches opérationnelles et stratégiques au 23 juin 2015.

Base de réflexion : le dire régional, les projets qui ont été recensés sur le territoire, les diagnostics du territoire émis lors des 2 candidatures LEADER, axes de développement du Pays, ses enjeux ...

Deux comités de pilotage ont eu lieu

Le premier a eu lieu le 15 juin 2015

De 15H30 à 17H30 en salle de réunion du 4ème étage, Cabinet du président - bâtiment Rotonde.

*Annexe 5 – document préparatoire et présenté lors du comité de pilotage*

Après ce comité de pilotage, le territoire a produit et envoyé des fiches opérationnelles et stratégiques le 23 juin 2015.

Ce travail a été fait en lien avec les 4 EPCI qui ont remonté au Pays projets à présenter au CRET

#### *Annexe 6 – Fiche stratégique PGB*

Le second comité de pilotage a eu lieu le 6 juillet 2015

De 11H00 à 13h00 - En salle de réunion du 4ème étage, Cabinet du président - bâtiment Rotonde.

#### *Annexe 7 – document préparatoire et présenté lors du comité de pilotage et compte rendu*

Le tableau avec les annotations des services de la Région et la sélection des projets émergeant au CRET devait être envoyé au Pays mais cela n'a pas été fait.

Suite aux réponses apportés sur les questions posées, une réunion de concertation devait être organisée par les services de la Région afin que le territoire puisse avoir un temps de réflexion pour réagir à la liste des projets proposés et validés comme étant intégrés au CRET par la Région. Devait être conviés les signataires du CRET et le président du Conseil de Développement., mais la réunion n'a pas eu lieu et la Région a produit le 10 septembre la liste des projets retenus dans le CRET

Le contrat a été signé le vendredi 13 novembre à Gap Charance

#### *Annexe 8 CRET et liste des dossiers*

Une réunion technique a été faite le Mardi 24 novembre à 10h à l'antenne de Gap pour un temps de travail sur les CRET entre les chefs de file et la Région.

Cette réunion était nécessaire car le dernier entretien territoire/Région était lors des comités de pilotage des CRET en juillet 2015 et depuis cela il n'y avait pas eu de réunion de travail ensemble .

La réunion s'est déroulée en 2 temps.

Le matin un temps collectif qui était l'occasion d'aborder les points suivants :

Contexte

- Calendrier et prochaines échéances (préparation des futurs comités de pilotage notamment)
- Fonctionnement du dispositif (enveloppe financière, répartition des projets 90/10, annexes du CRET)
- Rôle du chef de file
- Modalités de mise en œuvre, comité de pilotage
- Tableau PPI
- Ingénierie
- Relais stratégiques
- Questions diverses

L'après-midi, une rencontre bilatérale entre le chef de projet concerné et le Territoire a permis de faire un point sur les dossiers votés, le taux de consommation de l'enveloppe et plus généralement toutes les questions relatives à la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du CRET.

Retour Session octobre

Point sur les dossiers en cours d'instruction

#### *Annexe 9 compte rendu de la réunion*

Suite à cette réunion, le tableau des PPI a été adressé au Pays , qui après un travail avec les territoires l'a renvoyé complet mi décembre 2015.

#### *Annexe 10 tableau PPI*

## La coordination des Espaces valléens

---

En vue de son futur projet de territoire et du contrat le liant à la Région Provence Alpes Côte d'Azur, mais aussi pour la cohérence et la complémentarité des programmes éligibles sur son territoire, le Pays du Grand Briançonnais soutient la démarche des 3 espaces valléens compris dans son périmètre.

Le Pays accompagne les 3 espaces valléens, il est intégré aux différentes instances de ces derniers et des réunions de coordination sont organisées en présence des territoires et du Pays une fois par trimestre.

Le travail de concertation entre les 3 espaces valléens et le Pays a commencé dès février 2015

Il est aussi présent aux comités de pilotages.

Plusieurs réunions de concertations ont eu lieu en 2015

*Annexe 11 – comptes rendus des réunions de coordination*

# ANNEXES



**PETR**

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

---

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Passage des Écoles  
05600 GUILLESTRE  
Tel 04 92 45 50 18

[www.paysgrandbrianconnais.fr](http://www.paysgrandbrianconnais.fr)